



LE METIER

Le technicien de l'intervention sociale et familiale est un travailleur social qui effectue « une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice » afin de favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Il accompagne et soutient la famille, des personnes en difficulté sociale. Leur intervention peut avoir lieu au domicile ou dans leur environnement proche ou en établissement.

OBJECTIFS

❖ Acquérir les compétences nécessaires pour exercer aux postes de **Technicien d'intervention Social & Familial**

A l'issue de leur formation, les stagiaires devront être en capacité :

- de conduire un projet d'aide à la personne ;
- d'adopter une communication professionnelle et de travailler en réseau ;
- de réaliser les actes de la vie quotidienne ;
- de transmettre des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne ;
- de contribuer au développement de la dynamique familiale ;
- de réaliser un accompagnement social vers l'insertion.

BENEFICIAIRES

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en contrat de professionnalisation
- Salariés en reconversion professionnelle

IF2M est accessible aux personnes en situation de handicap.

PREREQUIS

- Maîtrise du français, communication écrite et orale
- Bonne résistance physique
- Bonnes capacités de communication
- Avoir déposé un dossier d'inscription complet et réussi les épreuves d'admissibilité et d'admission

PROGRAMME DE FORMATION

La formation conduisant au TISF est composée de 950 heures de formation qui s'articule autour de six domaines de formation :

- DF1 : Conduite du projet d'aide à la personne
- DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau
- DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne
- DF4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
- DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiales

- DF6 : Accompagnement social vers l'insertion

Le référentiel de formation au TISF prévoit une période de stage obligatoire d'une durée de :

- 140 heures pour les formations en alternance.
- 1150 heures pour les formations initiales.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Une pédagogie active et participative :

- des mises en situation professionnelles en appartement pédagogique ;
- un accompagnement et un suivi individualisés.

MODALITES D'EVALUATION

- Contrôles en cours de formation et certification pour les DF 2-3-4 et 6 ;
- Evaluation sur le terrain professionnel ;
- Epreuve finale écrite pour le DF5 organisée par la DREETS Auvergne Rhône-Alpes ;
- Epreuve finale de soutenance du DPP pour le DF1 organisée par la DREETS Auvergne Rhône-Alpes.

INTERVENANTS

Professionnels expérimentés du secteur médico-social et médical : assistants sociaux, puéricultrice, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés, Technicien d'intervention sociale et familiale

ORGANISATION ET FINANCEMENTS POSSIBLES

- Salariés en alternance: contrat de professionnalisation, Pro-A ou contrat d'apprentissage.

Dans le cadre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, la formation étant prise en charge financièrement, aucune contribution financière ne sera demandée à l'apprenant.

- Demandeurs d'emploi: demande d'acceptation de prise en charge de la formation auprès de votre conseiller France Travail.
- Salariés en transition professionnelle: CPF de transition professionnelle (Transitions pro) après dépôt et étude de votre dossier auprès de leurs services.
- Compte personnel de formation (CPF) .

Nous vous accompagnons au montage de votre dossier de financement, contactez-nous.

Dans tous les cas, merci de nous contacter pour toute demande de devis.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Durée.....950 heures de formation
- Dates.....du **14/11/2024 au 26/05/2026**
- Lieu.....113, rue Marietton – 69009 LYON
- Nombre de places disponibles..... 16

INSCRIPTION & SELECTION

Pour les structures employeurs souhaitant recruter un alternant ou inscrire un salarié :

Vous pouvez nous adresser un mail ou nous contacter par téléphone.

Pour les candidats : Règlement d'admission ci-après
Inscription à une information collective obligatoire

04 78 62 02 02

contact@if2m-formation.fr

Référence de l'action à IF2M à rappeler : **TISF 1124**

Dates et horaires d'information collective :

Le 06 juin 2024 à 14 h 00

Le 05 juillet 2024 à 10 h 00

Le 29 août 2024 à 14 h 00

Le 23 septembre 2024 à 10 h 00

Epreuves d'admissibilité :

Le 05 juillet 2024 à 13 h 00

Le 23 septembre 2024 à 13 h 00

Le 11 octobre 2024 à 10 h 00

Epreuves d'admission :

Le 28 août 2024

Le 10 septembre 2024

Le 17 octobre 2024

Le 04 novembre 2024

Lieu : 113, rue Marietton – 69009 LYON – 1^{er} étage

INFORMATIONS UTILES

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

Code RNCP : 4503

Code ROME : K1305

N° EDOF

VIA COMPETENCES ☑ **N° KAIROS**.....

EN SAVOIR PLUS

Plus d'informations sur :

- **Les équivalences, passerelles et/ou possibilités de valider un/des bloc(s) de compétence (consulter l'annexe 4 du référentiel de formation page 23) :**

Référentiel TISF – Annexe 4

- **Les débouchés et suites de parcours :**

Technicien de l'intervention sociale et familiale | solidarites.gouv.fr

- **L'insertion en emploi :**

En attente de la mise à jour de la fiche RNCP.

- **Les dispositifs de financement :**

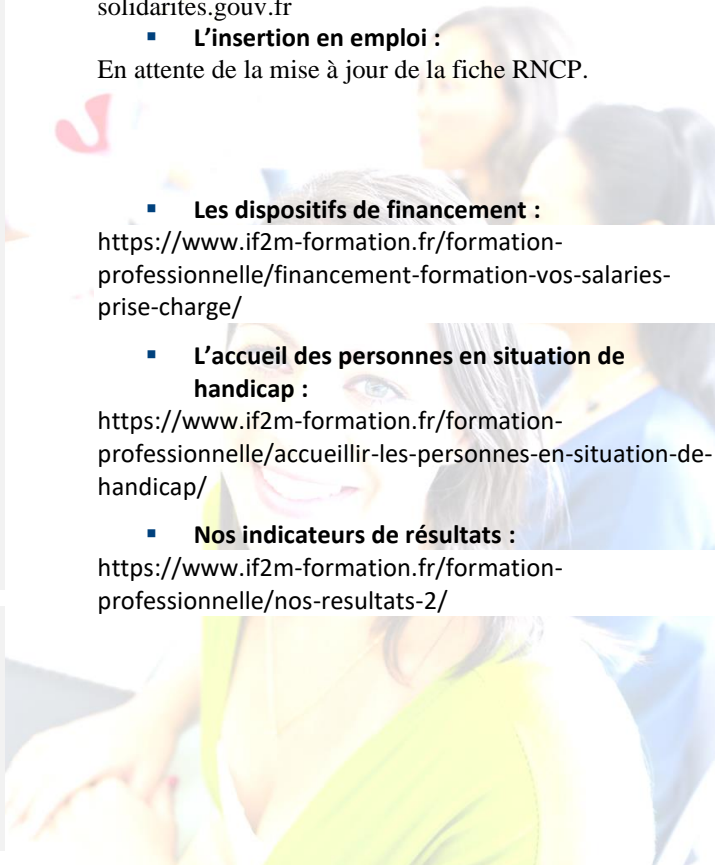
<https://www.if2m-formation.fr/formation-professionnelle/financement-formation-vos-salaries-prise-charge/>

- **L'accueil des personnes en situation de handicap :**

<https://www.if2m-formation.fr/formation-professionnelle/accueillir-les-personnes-en-situation-de-handicap/>

- **Nos indicateurs de résultats :**

<https://www.if2m-formation.fr/formation-professionnelle/nos-resultats-2/>



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION**DF1 : Conduite de projet d'aide à la personne 270 heures**

Cadre institutionnel, éthique et déontologie, secret, discrétion, Méthodologie pour mener un projet, les différentes étapes de développement de la personne

DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau : 100 heures

Communication orale et écrite (écrits professionnels), travail en équipe, en réseau, relation d'aide et techniques de gestion de conflits

DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne 150 heures

Hygiène et équilibre alimentaire, techniques culinaires, Entretien du cadre de vie et du linge, puériculture, SST, ergonomie

DF4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne : 150 heures

Aspects psycho-sociaux et culturels (habitudes alimentaires, fonction sociale du vêtement, du logement, aide aux devoirs), socialisation de l'enfant par le jeu, gestion du budget, psychopédagogie,

DF5 : Contribution à la dynamique familiale : 150 heures

La famille (évolution sociologique, droits de la famille, fonctions parentales, situations de crise, protection des adultes), prévention et protection de l'enfant (histoire de la politique familiale, différentes formes de maltraitance, agir dans ces situations)

DF6 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL VERS L'INSERTION : 130 HEURES

Facteurs socio-économiques, psychologiques et culturels de l'exclusion, Les différents dispositifs, prestations et aides financières, connaissances de publics en difficulté



COMPETENCES ATTENDUES POUR L'EXERCICE DU METIER

DC 1 – CONDUITE DU PROJET D'AIDE A LA PERSONNE

- 1.1. Evaluer la situation et les besoins de la personne
 - 1.2. Elaborer un projet individualisé
 - 1.3. Mettre en œuvre un projet individualisé
 - 1.4. Evaluer le projet individualisé
 - 1.5. Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives
- **Pratique professionnelle : notation conjointe par le centre de formation et le site qualifiant (structure d'accueil)**
 - **Dossier de pratiques professionnelles (notation de l'écrit ET de la soutenance orale, organisée par la DREETS)**

DC 2 – COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ET TRAVAIL EN RESEAU.

- 2.1. Elaborer, gérer et transmettre de l'information
 - 2.2. S'inscrire dans un travail d'équipe
 - 2.3. Etablir une relation professionnelle
 - 2.4. Assurer une médiation
 - 2.5. Développer des actions en partenariat et en réseau.
- **Epreuve orale organisée par le centre de formation.**

DC 3 – REALISATION DES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

- 3.1. Réaliser en suppléance des actes ordinaires de la vie quotidienne
 - 3.2. Contribuer au respect de l'hygiène
 - 3.3. Favoriser la sécurité des personnes aidées
- **Epreuve pratique organisée par le centre de formation**

DC 4 – TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DES TECHNIQUES NECESSAIRES A L'AUTONOMIE DES PERSONNES DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE

- 4.1. Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage
 - 4.2. Favoriser l'appropriation des actes quotidiens et du cadre de vie
 - 4.3. Conseiller sur la gestion du budget quotidien
- **Epreuve orale organisée par le centre de formation**

DC 5 – CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE LA DYNAMIQUE FAMILIALE

- 5.1. Aider et soutenir la fonction parentale
- 5.2. Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importantes de la vie
- 5.3. Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance

➤ **Epreuve écrite organisée par la DREETS**

DC 6 – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL VERS L'INSERTION

- 6.1. Informer et orienter vers des services adaptés.
 - 6.2. Accompagner les personnes dans leurs démarches.
- **Epreuve écrite organisée par le centre de formation.**